

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/02 EN DATE DU 29/02/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 00

Votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 29 Février 2024, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 19 février 2024 sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. BAYLE. GIROIR. DUBARRY. ESCALIER. MARCILLAUD. LEONARD

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. CARREAUD. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAVALADE, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Sylvie ACHARD, Maire,
Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Considérant que Madame Sylvie ACHARD, Maire de la commune, s'est retirée pour que le conseil puisse procéder au vote du compte administratif,

1°) – Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de la commune 2023, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE 2023	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Reste à réaliser	Résultat clôture
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	551 801,57			551 801,57
Recettes	680 677,41	595 853,14		1 276 530,55
Résultat exercice	128 875,84	595 853,14		724 728,98
INVESTISSEMENT				
Dépenses	180 807,73		6 000,00	180 807,73
Recettes	129 817,87	68 982,01	23 162,00	198 799,88
Résultat exercice	-50 989,86	68 982,01	17 162,00	17 992,15
ENSEMBLE				
Dépenses	732 609,30	0,00		732 609,30
Recettes	810 495,28	664 835,15		1 475 330,43
Résultat clôture	77 885,98	664 835,15		742 721,13

.../...

.../...

2°) – Constate que pour la comptabilité de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;



Daniel LAVALADE, 1^{er} Adjoint au Maire,